

# En 2021, 162 000 travailleurs pauvres dans l'ouest

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 132 • Septembre 2024



En Bretagne et dans les Pays de la Loire, 162 000 travailleurs sont pauvres, soit 6 % des actifs ayant un emploi. Un travailleur sur six dispose de faibles revenus d'activité. Pour autant, il peut ne pas être en situation de pauvreté monétaire. En effet, son niveau de vie dépend également des autres ressources et de la composition de son ménage, ainsi que des effets de la redistribution. Les travailleurs pauvres travaillent plus fréquemment à temps partiel et connaissent des parcours professionnels plus instables. Six profils de travailleurs pauvres peuvent être distingués, recouvrant plusieurs situations : des indépendants, des locataires en quartier prioritaire de la politique de la ville, des habitants de zones de revitalisation rurale, de jeunes célibataires, des travailleurs de plus de 50 ans, ainsi que des travailleurs en couple avec des enfants.

En 2021, 11 % des habitants de la Bretagne et des Pays de la Loire vivent sous le **seuil de pauvreté** monétaire. Ces deux régions affichent les taux de pauvreté les plus faibles de France métropolitaine (14,5 %).

Les difficultés d'insertion professionnelle représentent un facteur important de risque de pauvreté. Occuper un emploi ne met cependant pas toujours à l'abri de la pauvreté. Ainsi, les **travailleurs** pauvres sont le sujet de cette étude. Les données utilisées sont agrégées au niveau du territoire de l'ouest, regroupant les régions Bretagne et Pays de la Loire, afin d'assurer la robustesse des résultats.

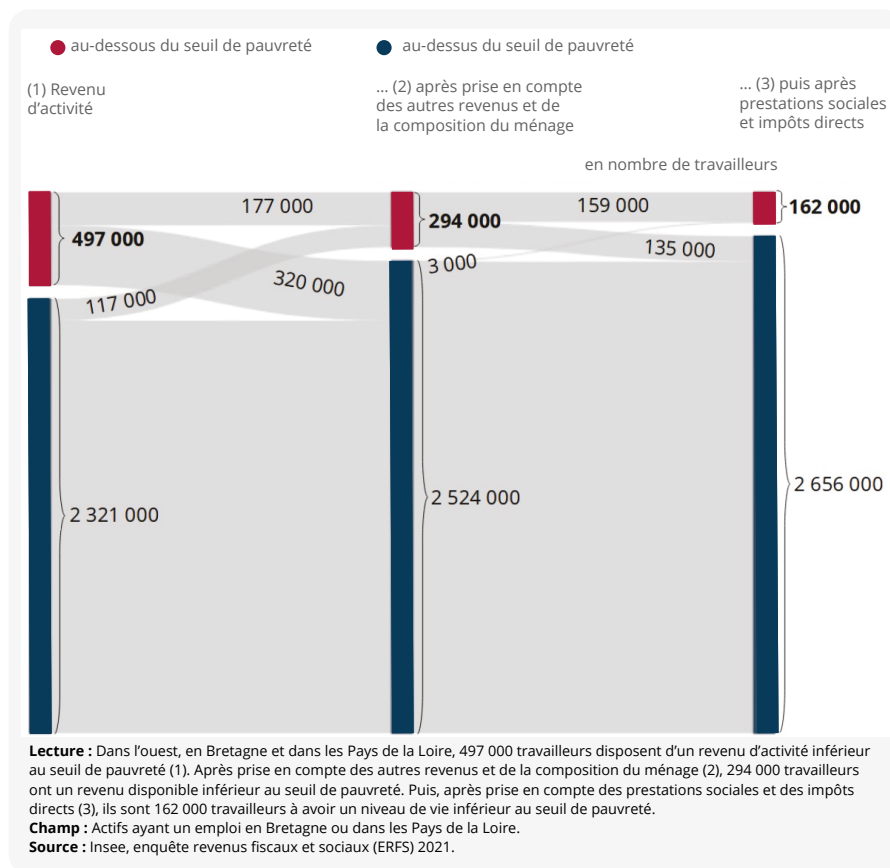
En 2021, dans l'ouest, 162 000 travailleurs vivent dans un ménage pauvre. Ils représentent 6 % de l'ensemble des actifs ayant un emploi dans les deux régions. Ce taux est inférieur à celui de la France métropolitaine (7,4 %). Un travailleur est considéré comme pauvre lorsque son **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté : celui-ci s'élève en 2021 à 1 158 euros (€) par mois et par **unité de consommation**.

## Un travailleur sur six a un faible revenu d'activité

Dans l'ouest, un travailleur sur six, soit 497 000 travailleurs, dispose d'un faible revenu, c'est-à-dire un **revenu d'activité** inférieur au seuil de pauvreté. Tous ces travailleurs seraient considérés comme pauvres s'ils vivaient seuls et ne disposaient d'aucun autre revenu ► **figure 1**.

La vie en commun permet de faire des économies d'échelle en réduisant les

### ► 1. Situation des travailleurs de l'ouest selon le type de revenu pris en compte



dépenses telles que celles du logement ou des biens d'équipement ménager. Elle s'accompagne possiblement de la mutualisation des revenus pour tous les membres du ménage. Mais la présence

d'enfants dans un foyer engendre des coûts supplémentaires à supporter par les familles. D'autres revenus, comme les revenus du patrimoine, peuvent compenser un faible revenu d'activité. Le niveau de vie du

En partenariat avec :

ménage avant redistribution tient compte de ces différents aspects : en effet, il intègre le nombre d'unités de consommation, et prend en compte l'ensemble des revenus du ménage (activité, revenus financiers et fonciers), avant impôts et **prestations sociales**.

Ainsi, après avoir pris en compte tous leurs autres revenus et la composition de leur ménage, et avant redistribution, 294 000 travailleurs sont pauvres, soit un travailleur de l'ouest sur dix. Parmi eux, 117 000 travailleurs ont un revenu d'activité supérieur au seuil de pauvreté et ne seraient donc pas considérés comme pauvres s'ils vivaient seuls. Néanmoins, ils le sont du fait des enfants à charge et de la situation professionnelle du conjoint.

Les allocations familiales, les aides au logement, le revenu de solidarité active (RSA), le minimum vieillesse, sont autant de minima sociaux et de prestations de solidarité qui permettent de soutenir le pouvoir d'achat des ménages modestes et donc de réduire l'exposition à la pauvreté. Intégrer ces prestations aux ressources des travailleurs permet de mieux appréhender les situations de pauvreté et d'évaluer l'impact des aides ayant vocation à lutter contre ces situations. Parmi les 294 000 travailleurs précédents, 135 000 se situent sous le seuil de pauvreté avant redistribution mais ont, in fine après redistribution, un niveau de vie supérieur à ce seuil. Ils échappent ainsi à une situation de pauvreté grâce aux différentes prestations sociales.

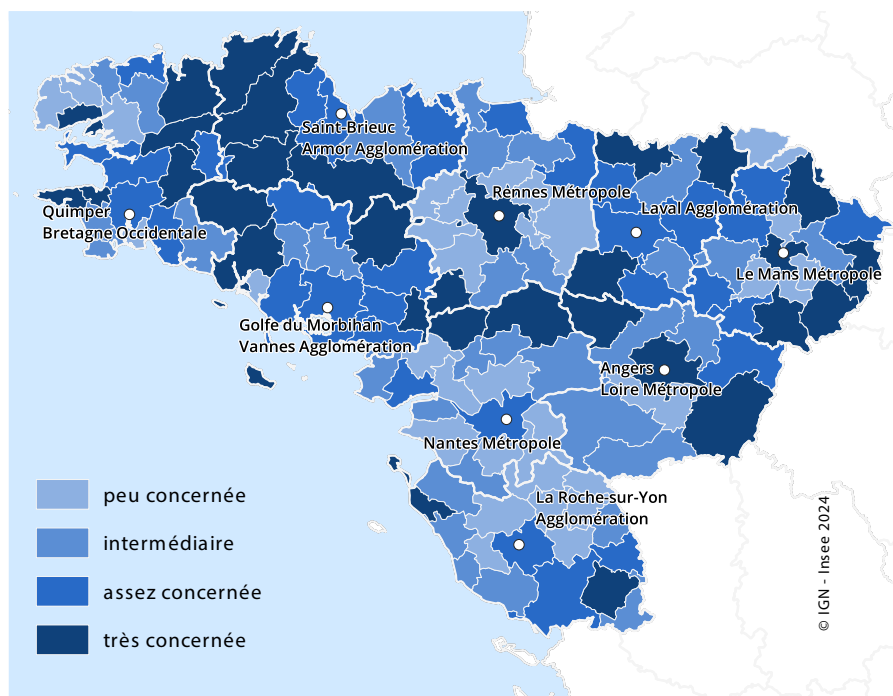
À l'inverse, une minorité de travailleurs (soit 3 000), situés au-dessus du seuil de pauvreté avant redistribution, sont en situation de pauvreté après avoir acquitté leurs impôts. Une forte variation de revenus par rapport à l'année précédente peut, par exemple, en être la raison.

Au final, lorsque l'on considère le niveau de vie des ménages après redistribution, 162 000 travailleurs de l'ouest sont pauvres. Pour 78 % d'entre eux, la perception d'au moins une prestation sociale ne suffit pas à atteindre un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté. En effet, 47 % des travailleurs pauvres de l'ouest touchent une prestation familiale d'un montant moyen de 380 € par mois, 53 % perçoivent des minima sociaux (280 €) et 52 % des prestations logement (190 €). En moyenne, les travailleurs pauvres de l'ouest touchent 422 € par mois au titre des prestations sociales. La moitié d'entre eux a un niveau de vie inférieur à 970 € par mois, **niveau de vie médian** des travailleurs pauvres.

### Temps partiel et parcours professionnels instables

Les situations professionnelles des travailleurs pauvres sont plus précaires. Ainsi, 45 % d'entre eux alternent des périodes d'emploi, de chômage et d'inactivité sur 12 mois consécutifs (contre 21 % pour

## ► 2. Situation des EPCI dans l'ouest, selon le niveau de travailleurs pauvres en 2021



**Lecture** : Le Mans Métropole fait partie des 25 % des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'ouest dont le taux de travailleurs pauvres est le plus élevé. Cette intercommunalité est dite en situation « très concernée » par la présence de travailleurs pauvres.

**Note** : Les EPCI sont distribués en quatre groupes selon la part de travailleurs pauvres : le 1<sup>er</sup> quartile est dit en situation « très concernée », le 2<sup>e</sup> quartile en situation « assez concernée », le 3<sup>e</sup> quartile « intermédiaire », le 4<sup>e</sup> quartile « peu concernée ». Les territoires qui ne sont pas des EPCI (exemples : L'Île-d'Yeu, Groix) sont exclus.

**Champ** : Actifs ayant un emploi en Bretagne ou dans les Pays de la Loire.

**Source** : Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fideli) 2022.

l'ensemble des travailleurs). De plus, 35 % travaillent à temps partiel (18 % pour l'ensemble des travailleurs). Si les écarts de revenus entre hommes et femmes sont avérés [Godet, 2024], la pauvreté atteint autant les travailleurs que les travailleuses.

La prépondérance des travailleurs pauvres varie selon les territoires ► **figure 2**. La combinaison de plusieurs fichiers ► **sources** permet de définir un indicateur indirect qui illustre le niveau estimé de travailleurs pauvres des intercommunalités de l'ouest. En particulier, les zones de revitalisation rurale (ZRR) et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont des territoires où des politiques publiques spécifiques, comme le soutien à l'insertion professionnelle ou à l'entrepreneuriat local, sont renforcées. Ces zones et quartiers sont, par construction, les plus concernés par les situations de pauvreté. Ainsi, 10 % des travailleurs pauvres de l'ouest (contre 2 % pour l'ensemble des travailleurs) résident dans des QPV situés dans et à proximité des principales villes du territoire. Et 14 % résident dans les ZRR (12 % pour l'ensemble des travailleurs), zones principalement localisées au centre de la Bretagne, ainsi qu'en Mayenne et dans la Sarthe. Les travailleurs pauvres sont moins souvent propriétaires (37 % contre 70 % pour l'ensemble des travailleurs) et moins souvent en couple (45 % contre 70 %). Les

familles monoparentales sont davantage touchées (23 % contre 9 %). En élargissant à d'autres caractéristiques comme le genre, le fait d'être salarié ou indépendant, d'avoir des enfants, etc., six profils de travailleurs pauvres se distinguent ► **méthode**.

### Des indépendants, rarement bénéficiaires de prestations sociales

Le profil des « indépendants » représente 13 % des travailleurs pauvres. Les travailleurs regroupés dans ce profil exercent tous une activité non-salariée. Un sur deux dispose d'un niveau de vie inférieur à 864 € par mois, montant plus faible que le niveau de vie médian de l'ensemble des travailleurs pauvres (970 €). Ce constat doit être doublement nuancé. D'une part, le niveau de vie de certains indépendants n'est pas entièrement comparable à celui des salariés dans la mesure où certaines dépenses, liées à la consommation d'énergie ou au logement par exemple, peuvent être intégrées à celles de leur entreprise rendant leurs conditions de vie potentiellement plus favorables que ne le suggère leur niveau de vie [Azouguagh, 2022]. D'autre part, ces travailleurs sont plus souvent propriétaires que ceux des autres profils (68 % contre 37 % pour l'ensemble des travailleurs pauvres), ce qui leur épargne le versement d'un loyer. Ils sont moins souvent bénéficiaires de prestations sociales (63 % contre 78 %). Par

ailleurs, ils ne perçoivent quasiment jamais d'allocations chômage (2 % contre 22 %), en lien avec les conditions d'attribution. Enfin, ils sont plus âgés (49 ans contre 42 ans), deux sur trois sont des hommes et ils résident plus souvent en zone rurale (66 % contre 45 %).

### Des habitants du parc social, majoritairement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Le profil des « locataires habitant majoritairement en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) » représente 13 % des travailleurs pauvres. Ainsi, la plupart de ces travailleurs pauvres (71 %) résident dans les QPV du territoire, contre 10 % pour l'ensemble des travailleurs pauvres. Ils habitent majoritairement (76 %) dans les métropoles de Nantes, Rennes, Angers, Le Mans, Brest et Lorient.

La quasi-totalité de ces travailleurs pauvres (93 %) occupent un logement social, contre 29 % de l'ensemble des travailleurs pauvres.

Ce profil bénéficie plus fréquemment que les autres de prestations sociales :

91 % d'entre eux perçoivent au moins une prestation sociale contre 78 % pour l'ensemble des travailleurs pauvres. Ils sont plus souvent bénéficiaires de prestations logement (83 % contre 52 %), de minima sociaux (72 % contre 53 %) et de prestations familiales (62 % contre 47 %). Dans ce profil, un travailleur sur deux cumule ces trois prestations, contre un sur quatre pour l'ensemble des travailleurs pauvres.

Avec 975 € mensuels, les travailleurs de ce profil affichent un niveau de vie médian proche de celui de l'ensemble des travailleurs pauvres, mais ils sont rarement propriétaires (2 % contre 37 %).

De plus, ils ont plus souvent des enfants (69 % contre 58 % pour l'ensemble des travailleurs

pauvres) et même, plus souvent que les autres profils, une famille nombreuse. Deux structures familiales sont davantage représentées dans ce profil : les hommes en couple avec enfants (30 % contre 22 % pour l'ensemble des travailleurs pauvres), et les femmes à la tête d'une famille monoparentale (21 % contre 16 %).

### Des habitants en zone de revitalisation rurale

Le profil des « habitants en zone de revitalisation rurale (ZRR) » représente 11 % des travailleurs pauvres. Ce profil est sur-représenté dans la Sarthe (19 %) et en Mayenne (15 %), seuls départements de l'ouest dont plus de la moitié des communes sont couvertes par le dispositif des ZRR.

Dans ce profil, un travailleur pauvre sur deux est propriétaire (un sur trois pour l'ensemble des travailleurs pauvres). Leur niveau de vie médian (987 €) est comparable à celui de l'ensemble des travailleurs pauvres.

### De jeunes célibataires en début d'insertion professionnelle

Le profil des « jeunes célibataires » représente 17 % des travailleurs pauvres. Ils sont plus jeunes (25 ans en moyenne contre 42 ans pour l'ensemble des travailleurs pauvres). Ils vivent aussi plus fréquemment seuls (25 % contre 45 %) et ne bénéficient alors pas du revenu qu'un autre adulte est susceptible d'apporter au ménage, ni des économies d'échelle procurées par la vie à plusieurs. Ils ont plus rarement des enfants (25 % contre 58 %).

En situation d'entrée dans la vie active, ces « jeunes célibataires » disposent d'un niveau de vie mensuel médian de 930 €, inférieur à celui de l'ensemble des travailleurs pauvres. Ces travailleurs, encore en phase

d'insertion professionnelle, ont des emplois généralement peu stables (cumul d'un emploi avec les études, apprentissage, enchaînements de contrats, etc.) générant sur l'ensemble de l'année de plus faibles revenus que leurs aînés. En effet, la moitié d'entre eux perçoit des revenus d'activité inférieurs à 705 € (879 € pour l'ensemble des travailleurs pauvres).

Les travailleurs de ce profil sont presque toujours locataires (87 % contre 63 % des travailleurs pauvres), et 44 % d'entre eux habitent dans les grandes agglomérations de l'ouest (contre 29 %) mais en dehors des QPV.

### Des travailleurs de plus de 50 ans, plus présents sur le littoral

Le profil des « travailleurs de 50 ans ou plus, hors QPV et hors ZRR » représente 15 % des travailleurs pauvres. Les travailleurs pauvres de ce profil sont les plus âgés (56 ans en moyenne), et sont majoritairement des femmes (58 %).

Ils sont plus souvent propriétaires de leur logement (54 % contre 37 % pour l'ensemble des travailleurs pauvres), vivent moins souvent avec des enfants (49 % contre 58 %) et sont moins souvent bénéficiaires d'au moins l'une des trois prestations sociales (66 % contre 78 %). Leur niveau de vie est comparable à celui de l'ensemble des travailleurs pauvres : la moitié d'entre eux dispose d'un niveau de vie de moins de 978 € par mois.

Ces « travailleurs pauvres de 50 ans ou plus, hors QPV et hors ZRR » sont sur-représentés dans les zones littorales, particulièrement dans le Finistère et en Vendée.

### Des couples avec enfants

Le profil des « couples avec enfants, hors QPV et hors ZRR » représente 31 % des travailleurs pauvres. Profil le plus fréquent,

## ► 3. Caractéristiques des profils de travailleurs pauvres de l'ouest (Bretagne et Pays de la Loire) en 2021

Caractéristiques	Ensemble des travailleurs	Ensemble des travailleurs pauvres	Indépendants	Locataires en QPV	Habitants en ZRR	Jeunes célibataires	Travailleurs de 50 ans et plus, hors QPV et hors ZRR	Couples avec enfants hors QPV et hors ZRR
Femmes (en %)	49	49	37	44	51	48	58	53
En couple (en %)	70	45	51	46	51	25	41	53
Avec enfants (en %)	60	58	51	69	66	25	49	77
Famille monoparentale (en %)	9	23	14	29	23	15	22	28
Propriétaires (en %)	70	37	68	2	51	13	54	39
Âge moyen (en années)	43	42	49	41	42	25	56	40
Nombre d'unités de consommation	1,9	1,8	1,7	2,1	1,9	1,4	1,7	2,0
Habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (en %)	2	10	0	71	0	0	1	1
Habitant dans une zone de revitalisation rurale (en %)	12	14	21	0	100	1	0	0
Vivant en espace urbain dense (en %)	20	29	12	81	0	44	21	21
Vivant en espace rural (en %)	53	45	66	2	93	24	48	48
Indépendants (en %)	6	15	100	4	2	4	0	1
Bénéficiaires d'allocations chômage et préretraite (en %)	12	22	2	23	24	24	20	29
Prestations logement (en %)	19	52	26	83	44	63	40	53
Minima sociaux (en %)	29	53	41	72	53	48	48	56
Prestations familiales (en %)	39	47	39	62	52	19	28	66
Au moins une prestation sociale (en %)	62	78	63	91	77	78	66	84
Les trois prestations cumulées (en %)	6	23	10	48	22	11	12	31
Niveau de vie mensuel médian (en euros)	2 064	970	864	975	987	930	978	1 003
Revenu d'activité mensuels médians (en euros)	1 899	879	621	896	984	705	923	1 069

**Lecture :** 51 % des travailleurs pauvres du profil des « indépendants » sont en couple, contre 45 % pour l'ensemble des travailleurs pauvres et 70 % pour l'ensemble des travailleurs.  
**Source :** Insee, Fideli 2022.

ces travailleurs ont entre 30 et 50 ans. Ils vivent plus souvent en couple que les autres profils (53 % contre 45 % pour l'ensemble des travailleurs pauvres) et ont également plus souvent des enfants (77 % contre 58 %). Ils vivent dans des ménages plus grands en moyenne que les autres travailleurs pauvres (2,0 unités de consommation contre 1,8). Hormis les « locataires habitant majoritairement en QPV », presque tous logés en parc social, le profil des « couples avec enfants » est le plus concerné par le logement social (28 %). Leurs revenus d'activité sont plus élevés que tous ceux des autres profils. La moitié d'entre eux perçoit un revenu d'activité supérieur à 1 069 €. Une fois prises en compte la composition de leur ménage et la redistribution, l'écart est moins prononcé : leur niveau de vie médian s'élève à 1 003 €. Les « couples avec enfants, hors QPV et hors ZRR » perçoivent davantage les allocations chômage (29 % contre 22 %). ●

Daniel Belhumeur, Arnaud Fizzala (Insee)



Retrouvez les données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## ► Sources

L'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux 2021 (ERFS) associe les données de l'enquête emploi en continu au quatrième trimestre 2021 et les données fiscales et sociales de la même année. Elle fournit une évaluation du revenu disponible des ménages pour l'année considérée, enrichie de nombreuses informations sociodémographiques. Source nationale de référence sur la notion de travailleur pauvre, la taille de l'échantillon permet cependant uniquement de dégager des ordres de grandeur au niveau régional. Afin de disposer d'un échantillon plus grand et de rendre ainsi plus robustes les résultats, le champ de l'étude regroupe la Bretagne et les Pays de la Loire. De plus, un calage de ces données sur les résultats du recensement de la population 2021 portant sur l'ouest est réalisé.

Le **fichier démographique** sur les logements et les individus (Fideli) 2022 permet une analyse des revenus individuels aux échelles géographiques les plus fines, mais comporte peu d'informations sociodémographiques. Les données de revenus avec Fideli sont relatives à l'année 2021, comme dans l'ERFS 2021, mais sont moins complètes. Fideli ne permet qu'une approximation de la notion de travailleur pauvre, mais est en revanche exploitable à un niveau géographique fin, contrairement à l'ERFS.

Ainsi, dans cette étude, l'ERFS est utilisée pour évaluer le nombre de travailleurs pauvres de l'ouest, leur recours au temps partiel, leur parcours d'emploi sur 12 mois consécutifs, et le recours à la prime d'activité. Toutes les autres statistiques sont calculées à partir de Fideli 2022.

## ► Encadré – 57 % des travailleurs pauvres de l'ouest bénéficient de la prime d'activité

La prime d'activité est une allocation qui constitue un complément de revenus d'activité destiné aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non salariés, dès 18 ans. Son champ d'application s'est élargi en 2019 à la suite du mouvement des Gilets jaunes (revalorisation et extension des personnes éligibles). En 2021, parmi les travailleurs pauvres de l'ouest, 57 % bénéficient de la prime d'activité. Cette part est plus élevée chez les salariés (63 %) que chez les indépendants (41 %).

Les données actuelles ne permettent pas de déterminer si les travailleurs pauvres ne bénéficiant pas de la prime d'activité pourraient y avoir droit ou non. Il n'est donc pas possible de distinguer parmi eux les non-éligibles des non-recourants. L'estimation du non-recours à la prime d'activité fait l'objet de travaux [Hannafi, 2022] de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees).

Fin 2023, plus de 500 000 personnes bénéficient de la prime d'activité dans l'ouest (4,7 millions en France métropolitaine).

## ► Définitions

Le **seuil de pauvreté** est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. En 2021, il correspond à un revenu disponible de 1 158 € par mois pour une personne vivant seule et de 2 432 € pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans. Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre, au sens de la pauvreté monétaire, lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. D'autres mesures de la pauvreté existent, comme l'approche par les privations matérielles et sociales, mais ne sont pas abordées dans cette étude.

Dans l'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2021, un **travailleur** est une personne active occupée au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 au sens du bureau international du travail. Dans les fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fideli) 2022, cette notion est approchée en considérant comme travailleur toute personne dont les ressources annuelles sont majoritairement constituées d'un revenu d'activité.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible, soit l'ensemble des revenus après prélèvements sociaux, prestations sociales et impôts directs, rapporté à la composition du ménage (nombre d'unités de consommation). Le **niveau de vie médian** sépare une population en deux : la moitié a un niveau de vie supérieur à ce niveau de vie médian, l'autre moitié a un niveau de vie inférieur. Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'**unités de consommation** (UC) : 1 UC pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Cette équivalence tient compte des économies d'échelle au sein du ménage.

Le **revenu d'activité** comprend les salaires, les revenus d'activité non salariée et les indemnités chômage. Il est calculé sur une année en prenant en compte toutes les périodes d'emploi et de chômage.

Les **prestations sociales** regroupent les prestations familiales, les allocations logement et les minima sociaux. La prime d'activité fait partie des prestations prises en compte dans les minima sociaux.

## ► Méthode

Les six profils de travailleurs pauvres décrits dans cette étude sont construits par une analyse des correspondances multiples, suivie d'une classification ascendante hiérarchique. Ces méthodes permettent de regrouper les individus qui se ressemblent selon plusieurs critères. Les variables utilisées sont : le sexe, la tranche d'âge, les revenus d'activité par tranche, le fait d'être salarié ou indépendant, de percevoir des allocations chômage ou préretraite, d'habiter un territoire rural ou urbain, de vivre en couple ou non, avec des enfants ou non, d'occuper un logement social, d'être propriétaire ou locataire, d'habiter un QPV (2015) ou une ZRR. Dans cette étude, chaque classe de la typologie est décrite selon les caractéristiques dominantes en son sein. Par exemple, dans le profil des « locataires habitant majoritairement en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) », la majorité des individus sont effectivement locataires (98 %). Toutefois, 2 % sont propriétaires.

## ► Pour en savoir plus

- **Godet F.**, « Écart de salaire entre femmes et hommes en 2022 », Insee Focus n° 320, mars 2024.
- **Albouy V. et al.**, « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », Insee Première n° 1973, novembre 2023.
- **Bauer P. et Loizeau P.**, « Panorama de la pauvreté dans les Pays de la Loire : une diversité de situations individuelles et territoriales », Insee Dossier Pays de la Loire n° 12, octobre 2023.
- **Auzet L. et al.**, « Panorama de la pauvreté en Bretagne : une diversité de situations individuelles et territoriales », Insee Dossier Bretagne n° 6, octobre 2023.
- **Hannafi C. et al.**, « Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats » : Les dossiers de la Drees n° 92, février 2022.
- **Azougagh M., Delmas F.**, « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », Insee Première n° 1884, janvier 2022.

